MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : __ __/__ __/__ __ __ __

Dossier complet le : __ __/__ __/__ __ __ __

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Rénovation du poste source 63 000 / 20 000 Volts de Sainte-Marie-aux-Mines

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination: ENEDIS

Raison sociale

N° SIRET: 4 4 4 6 0 8 4 4 2 1 3 6 3 1

Type de société (SA, SCI...): SA

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom: Goudot

Prénom(s): Thomas

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
Catégorie 32	Rénovation d'un poste 63 000/20 000 volts avec extension d'emprise pour sécuriser la clôture du site.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☑ Oui ☐ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les travaux consistent à créer une nouvelle clôture sur les 2 côtés du poste source. Le projet prévoit :
• Achat de la parcelle adjacente à la clôture du PS
• Pose de pieux jointifs le long de la parcelle et à 3 m des LS HTB (moyens utilisés : machine à pieux sécants => plusieurs tonnes et dimensions 4mx7m
• Réalisation plateforme sur talus pour ajout pieux pour paroi berlinoise (5 pieux de chaque côté de la LS)
• Pose panneaux BA et profilé métalliques pour paroi berlinoise
• Ajout des poutrelles pour consolidation de la paroi berlinoise
• Terrassement -2m pour pose des tirants dans pieux sécants (moyens utilisés : machine à micro pieux 2mX2m)
• Ajout de paroi de finition sur pieux
• Décaissement à niveau PS pour dépose clôture
• Consignations successives des lignes RTE (Sélestat puis LAPOUTROIE) pour déposer l'ensemble de la clôture. Travaux toujours HORS PS. Moyens utilisés : Grue / mini pelle/ échafaudage
• Dans PS : Renforcement d'une partie du mur dans le poste, demande consignation ligne RTE Sélestat . Moyens utilisés : machines à micro pieux + mini pelle + Dumper
• Création nouvelle clôture

4.2 Objectifs du projet

Les travaux prévoient de démolir le mur existant servant de clôture et d'en créer une nouvelle sur le côté Est et Sud du poste source car les fondations se fragilisent dû à une forte pression du sol.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La réalisation des travaux s'effectuera sur une durée de 7 mois (planning prévisionnel : septembre 2024 à mars 2025)

La première phase du chantier consistera à établir les fondations (octobre 2024 à janvier 2025).
La seconde phase sera consacrée à la démolition et la mise en conformité du mur existant (janvier à février 2025)
La dernière phase sera consacrée à la réfection de la chaussée (mars 2025)

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, le poste sera toujours équipé de 2 transformateurs au total. Ces derniers seront inchangés.

La fréquentation par du personnel correspondra à des opérations de maintenance et/ou de contrôle.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à un permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie actuelle du site Extension de l'emprise au sol Superficie du poste après travaux	1 800 m² 700 m² 2 500 m²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : Rue de Trzic

Lieu-dit :

Localité : Sainte-Marie-aux-Mines

Code postal : 6 8 1 6 0 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 7 ° 1 1 ' 5 5 " E Lat. : 4 8 ° 1 5 ' 3 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

La commune de Sainte-Marie-aux-Mines est couverte par un Plan Local d'Urbanisme. L'entiéreté du site correspond à la zone Uc du PLU.

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☑ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☑ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	Les sites les plus proches sont : • La ZNIEFF de type 1 « Mines de Saint-Louis au Neuenberg » (id : 420030092) située à 820 mètres de l'aire d'étude • La zone NATURA 2000 est composée de deux parties : une partie au Nord du projet à environ 700 mètres et une autre au Sud du projet à environ 3km.
En zone de montagne ?	☐	☑	La commune de Sainte-Marie-aux-Mines est couverte par la loi montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☑	☐	La commune de Sainte-Marie-aux-Mines fait partie du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	Le PPBE du Haut Rhin (4ième échéance) concerne les routes départementales dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an, soit 8 200 véhicules/jour. Les routes de Sainte-Marie-aux-mines ne sont pas dans l'arrêté préfectoral du 30 juin 2022.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☑	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☑	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☑	☐	La zone NATURA 2000 le plus proche correspond au "Site à chauves-souris des Vosges haut-rhinoises" (id : FR4202004) qui se situe sur les communes de Sainte-Marie-aux-Mines et la Croix-aux-Mines. Le site, séparé en deux, est éloigné de 700 mètres de la limite du site au Nord du poste et 4,38 km pour le site situé au Sud du poste.
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	Les travaux ne modifieront pas l'écoulement des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☑	☐	Le terrain est assez plat, les travaux de terrassement pour l'extension d'emprise afin de sécuriser la clôture seront limités et correspondront à un décapage de la terre végétale enherbée et à un nivellement de surface. L'éventuel excédent de terre sera conduit en décharge. Les matériaux issus du démantèlement du mur seront triés et évacués en décharge contrôlée.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	Les travaux entraîneront la suppression d'une parcelle herbacée. L'impact de la perte d'habitats sera nulle car aucune espèce n'est recensée au sein de cet espace. Il n'y aura aucune perturbation des corridors écologiques. Les travaux pourront entraîner un dérangement pour la faune fréquentant les abords de site mais la gêne sera temporaire et localisée. Par ailleurs, il existe des zones refuges non loin.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	La zone d'influence du projet ne s'étendra pas jusqu'au site NATURA 2000. Le projet n'aura donc aucun impact direct ou indirect sur les habitats ou les espèces ayant justifié sa désignation du site NATURA 2000 le plus proche en raison de la faible ampleur des travaux et de la distance les séparant du poste actuel.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☑	☐	Le site se trouve au sein d'un îlot urbain. Les travaux consiste à sécuriser la clôture. Pour ce faire, une légère extension du site est nécessaire sur les deux parcelles voisines actuellement herbacées. Cette extension correspond à une surface de 700 m².
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☑	☐	La parcelle étudiée se situe en zone de retrait-gonflement des argiles aléa moyen. Le site n'est pas concerné par un aléa inondation
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	La réalisation des travaux engendrera un trafic plus important avec le passage d'engins et la rue devra être pour un temps fermée à la circulation. Une signalisation sera mise en place et des mesures provisoires pourront être envisagées. Le trottoir devra être adaptée pour les piétons
	Est-il source de bruit ?	☐	☐	Dans le cadre de la rénovation et de l'extension du poste source de Sainte-Marie-aux-Mines, une étude acoustique a été réalisée en 2014.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☑	☐	Les résultats des mesures indique un dépassement d'émergence dans la zone d'habitation la plus proche.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☑	☐	Pendant les travaux, les engins peuvent générer des vibrations. Pendant la phase d'exploitation, un poste n'en génère pas.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	Application de la réglementation en matière de gestion des déchets lors de la mise en œuvre du chantier, et notamment lors de la démolition des installations qui seront triés / renouvelés et évacués. En phase d'exploitation, un poste ne génère pas de déchet.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	Le poste se situe dans un seuil de saisine archéologique fixé à 3 000 m². Un dossier présentant le projet sera transmis au Service Régional de l'Archéologie qui pourra réaliser, s'il l'estime nécessaire, des opérations préventives de prospection. Le risque de découverte est très limité. Dans tous les cas, s'il y a des découvertes fortuites lors des travaux, la mairie sera immédiatement informée et des mesures conservatoires seront prises dans l'attente d'une éventuelle visite spécialistes.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	Le site se situe à l'intérieur du tissu urbain. L'extension du site se fait sur des parcelles en herbacée dont ENEDIS sera propriétaire. Elles seront désormais incluses dans l'emprise du poste. Le projet ne nécessite pas de modifier le PLU actuellement en vigueur.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le mur de la clôture actuelle n'est plus sécurisée et risque de s'effondrer. Le projet consiste à établir une nouvelle clôture et la décaler légèrement sur les parcelles voisines du poste source sur les parcelle n°0126 et 0125. Le site n'est pas concerné par des risques anthropiques et seulement par l'aléa retrait gonflement des argiles. Le projet vise donc à sécuriser la clôture. Ainsi, les contraintes relatives au projet sont très limitées. Le site dans sa configuration actuelle a déjà limité ces impacts grâce à la mise en place de clôtures adaptées. En terme acoustique, le déplacement de la clôture n'engendra aucune augmentation de la contribution sonore actuelle du poste à hauteur des tiers les plus proches. Concernant les travaux, l'application de la norme ISO 14 001 en phase de travaux est une garantie de prise en compte des effets. Ainsi chaque intervention fait l'objet d'une préparation de travail permettant de déterminer les impacts.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est situé en dehors de tout espace naturel remarquable (ZNIEFF / NATURA 2000 / etc.) et de casiment toute zone à risque naturel ou technologique (inondation, sismique etc.). Seul le risque retrait-gonflement des argiles modéré est relevé.
Le prélèvement de surface de 700m² permettra de mettre le site aux normes en y édifiant la nouvelle clotûre.
De plus le site du projet est un terrain actuellement occupé par le poste souce d'ENEDIS.
Ainsi compte-tenu des mesures prises pour réduire les effets négatifs du projet, ENEDIS estime que le projet ne portera pas atteinte à l'environnement et que le projet ne nécessite pas d'évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☑
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☑
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☑
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☑
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1	Notice environnementale du projet	☑
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom GOUDOT

Prénom Thomas

Qualité du signataire Maitre d'ouvrage délégué Poste Source

À HEILLECOURT

Fait le 17/06/2024

GOUDOT Thomas

Signature numérique de GOUDOT Thomas
Date : 2024.06.17 09:55:45 +02'00'

Signature du (des) demandeur(s)